



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 51

Question écrite n° 94816

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport. Cet avant-projet a un impact particulier pour la région PACA. En effet, l'avant-projet de SNIT envisage l'abandon du projet autoroutier A51. Si cet abandon incompréhensible devait être confirmé, il constituerait une grave erreur en matière d'aménagement du territoire et une injustice à l'égard des populations du sud-est de la France. En outre, la réalisation de ce tronçon permettrait de terminer le doublement par les Alpes de l'autoroute de la vallée du Rhône qui défraie régulièrement la chronique en raison de ses encombrements. Enfin, cette autoroute permettrait de désenclaver une région qui apparaît comme une poche de sous-développement à l'intérieur d'un sud-est français plutôt prospère : le Sud Isère et les Alpes du Sud. Elle lui demande si le Gouvernement entend inscrire l'achèvement de l'A51 au SNIT.

Texte de la réponse

L'État est attentif aux enjeux de désenclavement des massifs alpins et singulièrement des Hautes-Alpes ainsi qu'au bon fonctionnement du réseau routier dans la vallée du Rhône. Pour autant, il convient que la réponse apportée, dès lors qu'elle engage l'État, soit cohérente avec les orientations de sa politique et avec ses capacités de financement. Dans ce contexte, il apparaît que le projet A51 présente d'importantes difficultés aux plans technique, environnemental et financier. Pour ces raisons, le projet A51 ne figure pas à l'avant-projet du schéma national des infrastructures de transport (SNIT). En revanche, il propose une alternative qui consiste en la création d'un barreau routier en tracé neuf d'une vingtaine de kilomètres reliant l'A51 au Sud (La Saulce) à la RN 94 (La Bâtie-Neuve) par l'est de Gap, accompagnée de la réalisation de travaux de modernisation importants le long de la RN85 entre Gap et Grenoble. Cette proposition alternative figure explicitement dans la nouvelle version de l'avant-projet de SNIT rendue publique le 27 janvier 2011. Cette solution semble de nature à répondre aux besoins de mobilité des territoires et populations concernés. En particulier, elle permettrait d'améliorer l'accès depuis le Sud au Gapançais, à l'Embrunais, au Briançonnais et au-delà à l'Italie et de contribuer à l'ouverture du territoire régional et à l'amélioration de l'accessibilité des territoires concernés. Par ailleurs, l'amélioration sur place de la RN 85 contribuerait à fiabiliser et à sécuriser la liaison routière Gap-Grenoble et à conforter l'ouverture du massif vers le Nord en cohérence avec la dynamique actuelle de développement de ces territoires.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94816

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13162

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 2066